

CONVOCACTION

Date : 10 décembre 2024

Affichée le : 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 38

Pouvoirs : 8

Absent : 1

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

**AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**

19 DEC. 2024

**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

24 décembre 2024

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

Mme HAMADOUCHE

Mme PEREZ

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

M. LUCAS

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

6 ACSO- Présentation du rapport général d'activité 2023

■ Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMAIN, Adjoint

Le rapport retraçant l'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a été adressé à la Ville de Creil. Il a été adopté par le conseil communautaire en date du 14 novembre 2024.

Conformément au décret n°2000-404 en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995, ledit rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal, en séance publique.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activités 2023, qui vous a été transmis par courriel avec les projets de délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.5211-39,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 novembre 2024, adoptant le rapport d'activités de l'année 2023,

Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse en date du 02 décembre 2024,
Vu le rapport ci-annexé,
Considérant que Monsieur le Maire doit présenter chaque année à son conseil municipal le rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO),
Considérant que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) a transmis à la Ville de Creil ce document,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-06DEL_CM161224-DE

■ **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide Prend acte :**

Article unique : Prend acte du rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO).

CREIL, le **23 DEC. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance